

■ Chatou

# Le projet de tour enterré

**Le projet de tour en bord de Seine est enterré. Le conseil municipal de Rueil-Malmaison a voté un plan local d'urbanisme excluant toute possibilité de construction sur cette zone.**

Les efforts des associations ont fini par payer. Le projet de construction d'une tour au niveau de l'échangeur de l'A86 est abandonné. C'est une victoire pour les Catoviens et les Rueillois qui se sont fortement mobilisés depuis des mois.

Au cours d'un conseil municipal très tendu, le maire de Rueil-Malmaison, Patrick Ollier, a fait voter un Plu excluant toute possibilité de construction sur cette zone. Il est ainsi allé au-delà des recommandations du commissaire-enquêteur qui prônait une limitation de la hauteur des constructions.

Anne Bernard, la secrétaire de l'Adrec (Association pour le développement raisonné et l'environnement à Chatou), est « soulagée ».

« Nous avons mené un beau combat. C'est un bon exemple de coopération entre deux associations. Avec nos homologues de Bellerive (association



■ Les membres de l'Adrec et de Bellerive étaient notamment allés à la rencontre des visiteurs de la Foire à la brocante (photos d'archives).

rueilloise, ndlr), nous avons toujours pris soin de respecter les volontés de chacun. Dans ce dossier, l'union a fait la force », se réjouit l'élue cato-

vienne.

Devant l'assemblée communale, Patrick Ollier s'en est pris directement aux bénévoles, cri-

tiquant la manière dont ils ont présenté le projet à la population, recueillant plusieurs milliers de signatures.

## «Déficit d'explications»

L' élu a également reconnu que la mobilisation avait été forte de l'autre côté de la Seine, à Chatou. Le maire a ajouté qu'il envisageait une autre solution pour que le groupe Vinci s'implante à Rueil-Malmaison sans aller plus en avant dans ses révélations.

## Assignées en justice

De son côté Monique Bou-teille, maire-adjointe à l'urbanisme, a rappelé que le commissaire-enquêteur avait déploré dans ses conclusions un « déficit d'explications » du projet auprès de la population.

Le Plu a été voté par l'équipe majoritaire. Le groupe socialiste s'est prononcé contre tout en rappelant néanmoins son opposition au projet de tour et en soulignant l'importance des

pétitions dans la décision du commissaire-enquêteur.

Ce vote du Plu met fin à plusieurs mois de lutte acharnée des associations, les membres de l'Adrec et de Bellerive étant allés à de nombreuses reprises à la rencontre de la population. Cet été, les deux associations avaient été assignées en justice par la mairie de Rueil-Malmaison qui leur reprochait d'avoir utilisé un photomontage de la future tour en bord de Seine.

La justice a finalement donné raison aux associations, estimant qu'elles pouvaient utiliser cette photo au nom de « la liberté d'expression ». Le tribunal de grande instance de Nanterre a condamné en outre la municipalité à verser 2.00 euros à chaque association. « La justice a estimé que la mairie avait tenté de faire pression sur des associations disposant de faibles moyens financiers », explique Anne Bernard.